



Listen to this article

Néhémie 9 : 26-31

La période des juges - Dirigeants divinement établis - Leurs devoirs et leurs responsabilités
- Un seul législateur et une seule loi - Deux images de la vie nationale d'Israël durant la période des juges - Manifestations de l'amour et de l'attention de Dieu à l'égard de son peuple choisi - Leçons pour les israélites spirituels.

« *La justice élève une nation, mais le péché est la honte des peuples.* » - Proverbes 14 : 34.

L'histoire d'Israël, depuis le temps du partage de Canaan entre les tribus jusqu'à l'onction de Saül comme roi, représente une période de 450 ans (Actes 13 : 19-21), appelée la période des Juges. Josué en fut le premier et Samuel le dernier. Ces juges, de toute évidence, n'étaient pas élus à cette position, mais y étaient plutôt établis, de manière providentielle. Du fait qu'ils n'avaient ni pouvoir, ni autorité, qu'ils ne collectaient pas de revenus ni n'occupaient de bureau à la charge des autres, il découle que toute forme de pouvoir ou d'influence qu'ils possédaient provenait d'eux-mêmes. Et pour y donner du poids, ou de la force, il leur fallait être reconnus comme étant établis ou « élevés » par Dieu.

Cet arrangement poussa le peuple à se tourner continuellement vers Dieu pour ses aides et ses dirigeants, plutôt que de s'engager dans de traditionnels boniments politiques, dans lesquels l'ambition personnelle et les profits prendraient le contrôle.

Dieu se chargea des nominations ; et le peuple, selon qu'il était ou non en harmonie avec Lui, prenait connaissance de ses choix (et, dans la pratique, il y adhéraient, ou votait pour lui), en acceptant le juge. Dans certains cas, il pouvait y avoir une procédure plus méthodique ;

car les anciens d'Israël, qui avaient été témoins de l'intervention miraculeuse de Dieu à leur égard, et qui ont survécu à Josué, paraissent avoir été juges dans les différentes tribus durant le reste de leur vie. – Juges 2 : 7.

Cet arrangement, par lequel Dieu donna à Israël ses juges, s'harmonise dans une très grande mesure avec ses agissements à l'égard de l'Israël spirituel, durant l'Age de l'Évangile, en établissant pour ce dernier, de temps en temps, des conseillers, des libérateurs, des serviteurs particuliers. De manière similaire, les Israélites spirituels ne doivent pas jouer aux politiciens, créer leur clan et décider pour eux-mêmes qui devrait être leur leader spirituel. Mais ils doivent considérer le Seigneur comme leur Capitaine en chef et regarder à Lui pour qu'Il établisse, de temps en temps, les leaders spirituels qui Lui plairont. L'acceptation des directives de ces délégués de Dieu ne signifie pas nécessairement qu'ils doivent être élus par scrutin (bulletin de vote, trad.). Mais on peut les distinguer par le simple fait de prêter l'oreille à leurs enseignements, devant s'harmoniser avec la Parole de Dieu.

La conduite de tels lieutenants spirituels choisis par Dieu se caractérisera toujours par des victoires spirituelles et par l'introduction de son peuple dans une communion de cœur plus étroite avec Lui. Tout dirigeant qui ne produit pas de tels fruits ne vient évidemment pas du Seigneur, car l'Esprit du Seigneur ne mène pas à l'esclavage, à l'ignorance ou aux querelles, mais à l'amour, à la joie, à la paix du cœur et à la liberté de conscience.

Israël n'avait pas besoin d'un congrès ou d'une législature, car il avait un Législateur, le Seigneur, et la Loi donnée au mont Sinaï devait être perpétuellement le guide de la nation. Les sacrificateurs et les Lévites, sous la Loi, avaient été désignés pour aider le peuple dans tout ce qui concernait Dieu – pour l'instruire à propos de la Loi et pour Le représenter dans l'œuvre typique de sacrifice, de réconciliation, etc. De même, dans chaque tribu, les Anciens, en fonction de leurs capacités, avaient en charge les affaires civiles de la tribu. Pour ce qui est des soldats ou d'un département militaire, ils n'en avaient pas. La Loi divine devait les séparer des autres nations et, s'ils restaient fidèles au Seigneur, Celui-ci devait être leur Protecteur contre tout antagoniste.

De la même manière, ceux de l'Israël spirituel, dans toutes les congrégations, doivent trouver au milieu d'eux des hommes adaptés aux services nécessaires. La Loi de Dieu doit les garder séparés des projets, des guerres et des imbroglios du monde. Ils doivent être son

peuple particulier et sa promesse, à leur égard, est que toutes choses concourront à leur bien, aussi longtemps qu'ils Lui resteront fidèles. Ainsi, ils n'ont pas besoin d'une armée équipée d'armes charnelles, bien qu'ils soient tous des soldats de la croix, engagés à combattre le péché, tout particulièrement en eux-mêmes, et à donner leur vie les uns pour les autres - pour « les frères ».

Deux images de la vie nationale

Si le livre des Juges était lu comme englobant l'histoire complète d'Israël, pendant ces quatre siècles et demi, ce serait une image décourageante et, dans une certaine mesure, elle ferait croire que ce peuple a constamment vécu dans le péché et l'idolâtrie, ce pourquoi il était puni. Ce serait un point de vue incorrect. Au contraire, le récit passe outre la période heureuse de la prospérité d'Israël, et insiste tout particulièrement sur leur détournement de Dieu, sur les punitions subies pour leurs transgressions et sur la délivrance de leurs épreuves par l'intermédiaire des juges, ou libérateurs, que Dieu établit pour eux.

La promesse du Seigneur implique que ce temps était sous bien des aspects un temps favorable pour les Israélites : « Je rétablirai tes juges tels qu'ils étaient autrefois, et tes conseillers tels qu'ils étaient au commencement. » - Esaïe 1 : 26.

Soit dit en passant, l'histoire de Ruth et celle des parents de Samuel nous donnent un petit aperçu de l'autre côté du problème - de la piété craignant Dieu, qui prévalait parmi une grande partie du peuple, et de la joie, du contentement.

De nos jours, si nous jugeons les affaires du monde dans son ensemble, selon les faits et les détails quotidiens rapportés dans les journaux, nous pourrions avoir l'impression que les crimes, les grèves, les accidents et les emprisonnements constituent entièrement la vie dans notre pays ; en effet, la masse des personnes vivant une vie ordinaire n'est presque jamais mentionnée.

S'accordent avec cette affirmation, les lignes suivantes citées par le poète Whittier. Celui-ci se réjouit de vivre dans ce pays de libertés et de bénédictions, en dépit des rapports défavorables qui inondent quotidiennement le monde au travers de la presse [traduction libre] :

« Quels que soient la folie, la honte ou le crime
Qui transpirent au sein de tes frontières majestueuses,
A une vitesse défiant l'espace et le temps,
Venant à nous d'une manière accusatrice ;
Alors que ton abondance de bonnes actions,
Tes maisons de paix, tes voix sincères,
Ton amour qui plaide pour les besoins des hommes,
Redressent le mal, mais seule la moitié est dite ! »

Les Israélites reçurent l'ordre du Seigneur d'exterminer totalement le peuple du pays. Dans une leçon précédente, nous avons vu que cette extermination préfigurait notre conquête, comme Israélites spirituels, des désirs de la nature déchue. Israël, toutefois, s'installa pour profiter du pays de la promesse, sans exterminer totalement ceux qui avaient été condamnés. Plus tard, les fausses religions de ces derniers contaminèrent les Israélites à cause d'amitiés et de contacts communs. Ainsi, ceux que Dieu avait condamnés ont graduellement aliéné les cœurs de plusieurs, les faisant chuter de leur pleine loyauté au Seigneur, séduisant plusieurs d'entre eux, en les entraînant à une idolâtrie lascive.

Ainsi en est-il des Israélites spirituels qui ne mènent pas un combat vaillant contre les désirs naturels de leur propre chair déchue ; ils se rendent rapidement compte que la chair prospère aux dépens de la vie spirituelle. Et cette trêve avec la chair signifie que leur amour pour le Seigneur se refroidit graduellement, jusqu'au point où une certaine forme d'idolâtrie prend place - l'amour de l'argent ou de la louange des hommes, ou de soi, etc. partageant avec le Seigneur l'amour et la révérence de leur cœur.

Nous ne devons pas supposer que tous les Israélites soient tombés dans l'idolâtrie. Nous devons plutôt comprendre que, régulièrement, une proportion importante du peuple s'éloigna, pour un temps, de l'amour et de la louange du Seigneur. C'est pourquoi, il attira

souvent sur sa tête la défaveur de Dieu.

Appliquant ce comportement à l'Israël spirituel, nous ne devons pas nous attendre à ce que la défaveur du Seigneur, à l'égard de son peuple, attende que celui-ci soit pleinement entré dans l'idolâtrie de soi, des richesses ou de la célébrité. Au contraire, lorsque certaines affections du cœur commencent à se diriger vers d'autres choses, le châtiment du Seigneur est rapidement envoyé pour réprover, réprimander et corriger, alors qu'il y a toujours dans notre cœur un semblant d'obéissance et d'amour à son égard. Tout cela se produisant avant que le monde, la chair et l'adversaire n'aient le temps de nous capturer complètement.

Ces récits des châtiments divins, de la repentance subséquente et de la délivrance par le Seigneur sont autant de preuves de l'amour divin et de son attention à l'égard de ce peuple consacré. Pour autant que nous le sachions, la puissance divine n'a pas été employée sur d'autres nations pour les réprover, les corriger, etc. Elles étaient mises de côté, comme étrangères à Dieu et à ses promesses.

Ainsi, maintenant, les justes corrections du Seigneur, ses châtiments, etc., sont des preuves d'une protection particulière, de soins et d'une relation avec la Maison des Fils. C'est parce que nous avons été acceptés en Christ et que nous nous sommes consacrés au Seigneur, que Lui, en retour, nous accepta comme fils et qu'Il nous fait subir les expériences, les épreuves et les difficultés nécessaires à notre test et au développement de notre caractère. Tout cela a pour but de nous faire comprendre la perfidie et les influences séductrices de nos natures déchues, représentées par les Amalécites, les Cananéens, etc. Tout cela a également pour but de nous faire détruire entièrement ces ennemis, afin d'arriver finalement à la condition mentionnée par l'Apôtre lorsqu'il déclare que les consacrés devraient amener toute pensée captive à la volonté de Dieu et de Christ. - 2 Corinthiens 10 : 5.

Lorsque les Israélites naturels apprenaient ces leçons l'une après l'autre, au fur et à mesure de la progression de cet apprentissage, ils poussaient un cri de loyauté à Dieu. Alors, son pouvoir s'exerçait à leur égard et leur délivrance devenait effective. Il en est de même de l'Israélite spirituel. Lorsqu'il reconnaît sa véritable situation, et se tourne vers le Seigneur, en se repentant profondément et en criant pour être délivré de ses propres faiblesses et imperfections selon la chair, alors sa prière est entendue et sa délivrance est accordée, avec l'assurance que la grâce du Seigneur est suffisante. Un tel cri au Seigneur implique que les péchés et les faiblesses de la chair étaient contraires à la volonté du transgresseur. Cela

implique que d'une certaine manière, il a été séduit ou entraîné par le monde, la chair ou l'adversaire, mais que son cœur reste toujours loyal au Seigneur et à la Vérité. Tous ceux qui crient au Seigneur avec sincérité et foi seront entendus et délivrés, car sa grâce nous suffit.

Le mauvais cheminement d'Israël

Le gouvernement des Israélites était différent de tous les autres gouvernements du monde. Dieu était leur Roi et, dans sa providence, selon son alliance conclue avec eux, Il supervisait leurs affaires – soit en permettant qu'ils aillent en captivité pour un certain temps, à cause de leur infidélité, soit en leur accordant la prospérité et en guidant leurs efforts favorablement, lorsqu'ils Lui obéissaient. De bien des points de vue, leur condition était bienheureuse.

Mais au temps du Prophète Samuel, lorsque les anciens s'aperçurent qu'ils ne pouvaient espérer que ses fils marchent fidèlement sur les traces de leur père, en tant que Juges impartiaux, ils oublièrent – ou peut-être ne s'en étaient-ils jamais rendus pleinement compte – que Dieu était leur véritable Juge, leur Roi, et que Samuel n'était que son représentant, ou porte-parole. Ils oublièrent que, même si Samuel avançait en âge, le Seigneur était « le même hier, aujourd'hui et éternellement », et qu'Il était en mesure d'établir pour eux, au moment opportun, le Juge le mieux adapté à leurs besoins. Sans aucun doute, également, ils ne se rendaient pas compte que, personnellement et en tant que nation, ils se trouvaient sur un plan supérieur aux nations alentour qui étaient gouvernées par des rois. Au contraire, ils se considéraient « pas à la mode » et, comme les hommes le pensent souvent, ils considéraient que la majorité doit certainement avoir raison.

Influencés par leur soumission aux traditions, les Anciens d'Israël demandèrent à Samuel, en tant que représentant de Dieu, de leur oindre un roi – de faire d'eux une nation de serviteurs soumis à l'un d'entre eux. Il nous est difficile de sympathiser avec des sentiments aussi ignobles, avec ces prières en vue de leur propre dégradation. Samuel semblait avoir discerné ce problème de ce point de vue, et peut-être voyait-il cela également comme une forme de dédain à son égard. Toutefois, il amena ce problème devant le Seigneur d'une manière très convenable : dans la prière. Ce n'était pas à lui de décider, car il était simplement le porte-parole ou le représentant du Seigneur, chargé d'annoncer aux

Israélites tout message qu'il serait amené à recevoir.

Combien cela serait formidable, si le monde entier pouvait se plier à une telle règle : la Sagesse céleste dirigerait tout, et des Juges terrestres incorruptibles communiqueraient et feraient appliquer le Message et la Loi divine ! Les Ecritures nous informent que c'est cela qui arrivera finalement (Esaïe 1 : 26). Toutefois, avant que cet état de choses magnifique arrive, il faudra que le Messie saisisse son grand pouvoir et règne. Alors, le peuple sera prêt à écouter la voix du Seigneur, au travers de ceux qu'Il établira et reconnaîtra comme étant ses porte-parole. Comme cela est écrit, « Ton peuple sera un peuple de franche volonté au jour de ta puissance. »

Le règne messianique, autocratique

En rappelant à Israël quelle serait l'attitude d'un roi, ni le Seigneur ni le Prophète Samuel ne voulaient dire que la description donnée serait celle d'un roi idéal, mais plutôt que telle serait l'attitude générale de tout homme élevé à une position de puissance impériale, comme c'était le cas des rois d'alors. Le mauvais cheminement des rois en général peut être compris en trois points : (1) Tous les hommes sont imparfaits et déçus et ainsi, dans le cas de n'importe quel roi, tout dépend de son degré d'imperfection, de sa tendance à l'orgueil, à l'égoïsme et à l'abus de pouvoir. (2) L'imperfection des sujets sur lesquels le roi règne rend possible et, dans une certaine mesure, raisonnable, l'usurpation d'un grand pouvoir. (3) Le dérangement mental, provoqué par l'adversaire dans toutes les affaires terrestres, en faisant passer les ténèbres pour de la lumière, donne souvent l'impression aux dirigeants, ainsi qu'aux sujets, qu'un abus de pouvoir profiterait, en fait, aux sujets.

Une question se pose alors. Qu'en sera-t-il du Royaume du Messie ? Nous répondons que les Ecritures enseignent que son Règne sera autocratique à l'extrême. Néanmoins, aucun de ceux qui comprennent la chose, ne devrait en avoir peur, car Celui qui sera sur le Trône du monde est Celui qui a tant aimé le monde, qu'Il s'est donné Lui-même en rançon pour l'humanité. Son règne ne sera pas un règne d'égoïsme, qui tendrait à ruiner ses sujets en vue de son propre agrandissement. Le Seigneur nous a montré que son Esprit est tout à fait autre. Il a quitté la gloire des Parvis célestes et s'est humilié Lui-même en acceptant une nature inférieure, afin de devenir le substitut de l'homme. Il a « goûté la mort pour tous les hommes. » C'est Lui qui est maintenant hautement exalté et établi Héritier de toutes

choses.

Souvenons-nous également que l'Eglise, étant actuellement choisie parmi le monde, est composée uniquement de ceux qui ont l'Esprit de leur Maître et qui prennent plaisir à donner leur vie en coopération avec leur Seigneur et Tête. Souvenons-nous que selon la prédestination divine, seuls appartiendront à cette classe élue ceux qui seront des copies du Fils bien-aimé de Dieu, et que l'épreuve permettant d'être ses disciples se fait de manière à tester leur amour et leur loyauté à Dieu, à Christ, à leurs frères, au monde et oui, à leurs ennemis également.

Qui pourrait craindre un gouvernement autocratique placé entre les mains d'un Roi si glorieux ! En vérité, c'est un tel gouvernement qui sera le plus utile, le plus profitable au monde, qui ne pourrait en avoir de meilleur. Il sera sage, juste, aimant, secourable. Ainsi, nous qui avons été appelés à ce Haut Appel, mettons de côté tout poids et tout péché persistant et, par la grâce secourable du Seigneur, gagnons le grand prix du cohéritage avec Lui dans son Royaume messianique, pour avoir part avec Lui à la bénédiction de toutes les familles de la terre et au rétablissement, de ceux qui le souhaiteront, hors du péché et de la mort.

WT1915 p5645